

Paysagiste

FICHE MÉTIER

Liste des prestations exercées chez le particulier pouvant faire l'objet d'un abattement fiscal de 50%.

- *La tonte*
- *Le débroussaillage*
- *L'entretien des massifs et des balcons*
- *L'arrosage manuel des végétaux (hors maintenance d'arrosage, hors goutte à goutte)*
- *Le ramassage de feuilles*
- *La scarification*
- *L'application d'engrais et/ou d'amendements avec des produits fournis par le client*
- *Le déneigement*
- *La petite maintenance régulière des allées et des terrasses*
- *La petite maintenance régulière du mobilier de jardin et accessoires*
- *Le bêchage, le binage et le griffage*
- *Le désherbage*
- *Le petit arrachage manuel et évacuation des végétaux*
- *La taille des haies, des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes, dans le respect du décret du 1er septembre 2004 : notamment les travaux effectués à partir du sol*

- *La taille d'arbres et d'arbustes hors élagage, effectuée à partir du sol ou dans les conditions de l'article R 233-13-22 du Code du travail : mise en place de système assurant la sécurité des salariés*
- *Le traitement des arbres et arbustes (avec des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » fournis par le client)*
- *Le traitement chimique des gazons (avec des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » fournis par le client)*